

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 08 mars 2021 en visio-conférence

N° 12-2021

Etaient présents : Mario Grimaldi, , Jean Luc Habel, Jacques Cécillon,
Eric Rey, Sonia Garric, Marc Fabrici, Olivier Terisse Céline Guitou., Eric Sourdeau

Excusés : Marc Couderc, Fred Mosa

Ordre du jour adopté.

Le PV 11 du conseil d'administration du 22 Février est approuvé à l'unanimité.

Le Président confirme son rendez vous avec le Président de la FFDanse. Les membres du CA évoquent les sujets qui leur semblent bons d'aborder lors de cet entretien, en particulier sur la reconnaissance du métier et des parcours de formation.

Le Président aborde la teneur de son entretien avec un avocat fiscaliste qu'il va avoir 2 entretiens avec un conseiller juridique et un avocat fiscaliste afin de clarifier les différents régimes fiscaux entre lesquels un enseignant peut choisir. Il semble qu'au-delà de quelques réponses fournies, la possibilité de poursuivre des consultations, contre rémunération, soit possible. Il y a plusieurs situations dans lesquelles un enseignant puisse se trouver et nécessite des approfondissements.

Le dossier « Ambassadeurs » va se finaliser par l'envoi des listes des écoles de leurs départements, et d'un modèle d'entretien et/ou de courrier pour la prospection auprès des enseignants non syndiqués au Speed.

Il est évoqué les informations relatées dans les médias à propos d'un calendrier d'une reprise progressive de nos activités à partir de la mi-avril...Des départements annoncent par contre des fermetures jusqu'au mois de juin (26, 74) !

A noter que des aides des Conseils Régionaux existent en complément ou à défaut des aides nationales du fonds de solidarité. Se référer sur les possibilités sur les sites concernés...

Olivier Terisse, va solliciter son Conseil départemental sur la possibilité de création d'un chèque « Loisir Danse » qui pourrait permettre de dynamiser la réinscription dans nos structures à la rentrée 2021. Affaire à suivre....

Le Président

Le Secrétaire de séance

